

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 4 mars 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le lundi 4 mars 2019, à 20 h, au Centre municipal Léon-Gaudreault.

SONT PRÉSENT(E)S mesdames les conseillères Louise Dubé, Rose-Marie Gallagher, Lynn Robitaille et monsieur le conseiller Michel Hudon tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-François Fortin.

SONT ABSENT(E)S madame la conseillère Agathe Lévesque et monsieur le conseiller Robin Boucher,

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE madame Francine Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean-François Fortin ouvre la séance à 20h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-03-069 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

2019-03-070 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 tel que rédigé.

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2018

2019-03-071 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2019 tel que rédigé.

4. APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 2019-03

2019-03-072 Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'approuver le bordereau des comptes à payer numéro 2019-03 tel que présenté au montant de 136 576,22 \$.

Je, soussignée, Francine Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées au bordereau numéro 2019-03.

FRANCINE ROY
Directrice générale / sec.-trésorière

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 4 mars 2019

6. PAIEMENT DES QUOTES-PARTS DE LA MRC DE LA MITIS

2019-03-073

Il est proposé par madame Louise Dubé et résolu unanimement d'autoriser le premier versement des quotes-parts à La MRC de la Mitis au montant de 59 455,92 \$

7. SIGNATURES DES PERMIS D'INTERVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

2019-03-074

Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Flavie demande au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2019 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit Ministère, et qu'à cette fin, elle autorise madame Francine Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Richard Larrivée, contremaître, à signer lesdits permis d'intervention.

8. FACTURE D'ENGLOBE POUR LA RÉFECTION DE LA RUE OUELLET

2019-03-075

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture d'Englobe pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection de la rue Ouellet pour la somme de 300 \$, plus taxes.

9. PAIEMENT À LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS - 4^E VERSEMENT AU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

2019-03-076

Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'autoriser le paiement du quatrième versement pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver à Les Excavations Léon Chouinard et Fils ltée au montant de 22 100 \$, plus taxes.

10. FACTURE DE CLAUDE VÉZINA ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

2019-03-077

Il est proposé par madame Louise Dubé et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture de Claude Vézina arpenteur-géomètre pour les travaux suivants :

- ✓ Plan projet de lotissement de la nouvelle rue : 775 \$, plus taxes;
- ✓ Description technique pour servitude d'aqueduc : 785 \$, plus taxes.

11. MESURES D'ACCUMULATION DE BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QU'en fonction des obligations imposées par le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux*

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 4 mars 2019

(ROMAEU) qui exige une mesure dans chaque bassin à tous les trois ans ;

2019-03-078 Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'accepter l'offre d'Écho-Tech H₂O au montant de 2 575 \$, plus taxes.

12. GESTION DES MAUVAISES HERBES PAR WEED MAN AUX ÉTANGS AÉRÉS

2019-03-079 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'accepter l'offre de Weed Man au montant de 1360 \$, plus taxes pour la gestion des mauvaises herbes aux étangs aérés.

13. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gérald Ouellet a donné sa démission comme membre du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE suite à la parution d'un avis de mise en nomination pour combler ledit poste, une personne a manifesté son intérêt ;

2019-03-080 Il est proposé par madame Louise Dubé et résolu unanimement de nommer monsieur Martin Harrisson membre du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Flavie.

14. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Grand-Métis et de Sainte-Flavie désirent reconnaître ainsi que protéger l'intérêt historique, architectural et paysager du Pont Arthur-Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE lesdites municipalités ont enclenché un processus visant l'adoption d'un règlement de citation du Pont Arthur-Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalité de Grand-Métis et de Sainte-Flavie doit nommer trois personnes pour constituer un comité local du patrimoine à savoir un élu, un membre de la direction générale et un membre du Comité consultatif d'urbanisme;

2019-03-081 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement de nommer les trois personnes suivantes pour constituer le conseil local du patrimoine :

- Madame Agathe Lévesque, conseillère municipale;
- Madame Marie-Berline Deschênes, urbanisme;
- Madame Françoise Arsenault, membres du CCU.

15. ASSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA STRATÉGIE JEUNESSE DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Mitis a lancé la Stratégie jeunesse en octobre dernier;

CONSIDÉRANT QU'un comité de suivi formé d'élus et d'intervenants jeunesse est présentement en place;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont invitées à assigner un représentant municipal à la Stratégie jeunesse de La Mitis;

2019-03-082 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'assigner monsieur Michel Hudon comme représentant municipal à la Stratégie jeunesse de La Mitis.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 4 mars 2019

16. PRÉSENTATION D'UN PROJET AU PROGRAMME « ACCÈS AUX PLANS D'EAU POUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie a pris connaissance des modalités d'application du Programme «Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative»;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec pour le Volet A dudit Programme;

2019-03-083

Il est proposé par madame Louise Dubé et résolu unanimement :

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi de la demande d'aide financière au ministère des *Forêts*, de la Faune et des Parcs et tous les autres documents exigés par le Ministère dans le cadre du Programme «Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative»;

QUE la Municipalité confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du Programme «Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative»;

QUE la Municipalité s'engage à payer les frais non subventionnés par le Programme «Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative»;

QUE la Municipalité autorise madame Francine Roy, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Flavie le document devant donner fait à la présente résolution.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Jean-François Fortin invite la personne présente à poser ses questions.

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-03-084

Il est proposé par madame Louise Dubé de lever la séance à 20h22.

Je, soussigné, Jean-François Fortin, maire, certifie conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, je donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 2019-03-069 à 2019-03-084 consignées au présent procès-verbal.

JEAN-FRANCOIS FORTIN
Maire

FRANCINE ROY
Directrice générale / secr.-trésorière